

UN NOUVEAU
COMMERCE
À RONQUEROLLES

p. 6-7

LA COMMUNE À L'HEURE
DE LA SOBRIÉTÉ
ÉNERGÉTIQUE

p. 10

PORTRAIT
DE LA FORÊT
« AGNESSOISE »

p. 16-17

TOUTE L'INFORMATION DE LA COMMUNE

Agnetz

N° 50

20
23

BULLETIN MUNICIPAL

FRANCE BOISSONS



FRANCE BOISSONS AGNETZ
685, rue Simeon G. de la Roque
60600 AGNETZ

Tél. : 01 30 42 90 98

www.france-boissons.fr

PLOMBERIE CHAUFFAGE

Installation • Dépannage • Ramonage

Salle de bains

03 44 72 00 65

**Nicolas
JEVOUCHTAK**

60600 AGNETZ



Intermarché
HYPERMARCHÉ

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

CLERMONT

leDRIVE
Intermarché

Tél. : 03 44 68 23 23



Horaires :
8h30 - 20h00
Du lundi au samedi
SANS INTERRUPTION
Le dimanche de 9h à 12h30



**TOUT FAIRE
MATERIAUX**

GAGNEZ EN SAVOIR-FAIRE

www.toutfaire.com

BREUIL LE SEC

03 44 50 38 76



**Achat - Vente Fer et Métaux
Dépôt de Benne**

M. PROOT Jean-Luc

Horaires d'ouverture : 70, Grande Rue - 60510 REMERANGLES
Du lundi au vendredi
7h30 - 12h00
13h00 - 17h30
Samedi
7h30 - 12h00
Tél. : **03 44 78 92 46**
Port. : **06 12 94 99 63**
jean-claude.delahoche@orange.fr
SIRET : 377 769 252 00018



EURO CRISTAL

NETTOYAGE PRO ET PARTICULIERS

60290 CAUFFRY

03 44 27 04 10

LAVAGE DE VITRES, VÉRANDA • ENTRETIEN DE LOCAUX

www.eurocristal.fr/

euro.cristal@ecocleanservices.fr



13 000 LOGEMENTS DANS L'OISE

Appartements à louer

Terrains à bâtir

CONTACT

03 44 24 94 94

www.oisehabitat.fr

4, rue du Général Leclerc 60100 Creil





Découvrez nos pizzas artisanales ainsi que notre point de vente, situé en face d'Intermarché.

Ouvert du Lundi au Samedi de 11h à 14h / 18h à 22h et le Dimanche de 18h à 22h.

Vous pourrez consommer sur place, à emporter ou en livraison.

Des pizzas artisanales, des desserts faits maison, un cadre chaleureux, des plats du jour et une équipe accueillante... n'hésitez pas à venir vous restaurer chez Lusitalia Clermont !



03 44 50 58 58
1A RUE GÉRARD DE NERVAL, 60600 CLERMONT

A.I.D. Bâtiment

INGENIERIE et DESSIN en BÂTIMENT

577, rue de la Croix Verte
60600 AGNETZ



Tél. : 03 44 78 79 44

E-mail : contact@aid-batiment.fr

SPRID

PEINTURE

Particulier, Industries et Collectivités

Traitement métaux

Peinture

Décoration

Ravalement

Revêtement de sols

Isolation thermique
par l'extérieur

68 rue des 40 mines
Zac de Ther
60000 ALLONNE

240 rue des longues raies
60610 LACROIX-ST-OUEN

Tél. : 03 44 02 16 02
Fax : 03 44 02 19 15
Email : sprid@sprid.fr
www.sprid.fr

PASCAL MILLET

PHARMACIE DES 5 HAMEAUX

LOCATION - VENTE DE MATÉRIEL MÉDICAL
LIVRAISON À DOMICILE

16 rue de l'Abbaye Ronquerolles
60600 AGNETZ

03 44 50 38 08



Auberge du J'y Cours

Restaurant / Salle de réception / Traiteur
Tous types d'événements sur place et extérieur



466, Avenue Philippe Courtial 60600 Agnetz
Fixe : 03 44 51 15 19
Email : j-y-cours@orange.fr
Facebook : Auberge du J'y Cours

ANNUAIRE
DES PROFESSIONNELS
EN LIGNE SUR
WWW.AGNETZ.FR

Entreprises agnessoises,
donnez de la visibilité à
votre activité sur
www.agnetz.fr

INSCRIVEZ-VOUS
GRATUITEMENT !



Suivez-nous sur
la page facebook
mairie d'Agnetz

L'INFO communale
en temps réel !



SOMMAIRE

Patrimoine communal	6-7
Travaux	8-9
Chantiers 2023	10
La parole à...	11
Médiation et sécurité	12
Urbanisme	13
Plan d'Agnetz / Guide des associations 2023	14-15
Environnement	16-18
Bibliothèque / Sondage	19
CCAS d'Agnetz	20-21
Vie associative	22
Fêtes et cérémonies	23
Du côté de nos écoles	24-25
Accueil de loisirs d'Agnetz	26-27
Agnetz en histoire	28-29
Carnet de l'état civil	30
Infos pratiques	31

BULLETIN MUNICIPAL D'AGNETZ ÉDITION 2023 - DÉPARTEMENT DE L'OISE

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Directrice de la publication : Madame le Maire • Rédacteurs : Kathia Delormel, Benjamin Durand • Ont participé à ce numéro : les adjoints au maire, les associations, M. Dessaint, les directeurs d'école, l'IleP • © Droits réservés • Crédits photos : @SMBVB, W. Vinand pour la photo de couverture, logos Agnetz ©S.Duserre • ISSN : 2550-8326 • Éditeur, création et mise en pages : groupe

agencescoopcommunication - 13304-MEP • SAS au capital de 1 027 800 €
• RC Orléans B 338 520 018 - 585, rue de la Juine - 45160 Olivet
• Tél. 02 38 63 90 00 • Régie publicitaire intégrée • Tirage : 1 450 exemplaires • Dépôt légal 1^{er} trimestre 2023 • Ce support peut être recyclé : pensez au tri !



**L'ANNUAIRE
DES ASSOCIATIONS
À RETROUVER
AU CENTRE DU BULLETIN**

La lettre du maire

Chers Agnessoises et Agnessois,

L'ouverture du Moulin, notre commerce de proximité, l'aménagement de la place Jean Jaurès et la réalisation de ses plantations avec nos jeunes élèves de maternelle, la rénovation d'un pan de toiture de l'église et de la voirie de la rue du 17 juin, l'installation de tables forestières et de la première boîte à livres... sont les principales réalisations de l'année écoulée.

Mais en cette année 2023, et en raison du contexte géopolitique et économique, notre commune va bien sûr devoir s'adapter à la situation et modifier ses priorités. Nos prochains investissements permettront donc d'effectuer des économies d'énergie, notamment dans les écoles, et de passer en leds l'éclairage de nos bâtiments ainsi que le reste de nos lampadaires non encore pourvus de ce système plus performant.

En étant par ailleurs très vigilants avec nos dépenses de fonctionnement, nous ferons de notre mieux pour continuer à entretenir notre patrimoine communal, accompagner nos associations et animer notre



village. Pour sa part, le CCAS s'efforcera de poursuivre ses actions en faveur de la solidarité et de la convivialité.

En cette période compliquée, soyons néanmoins confiants en l'avenir et franchissons-en les obstacles grâce à nos atouts agnessois.

Avec mon conseil municipal, je reste à votre écoute avec l'objectif de préserver et d'améliorer l'intérêt collectif.

Belle nouvelle année à chacune et chacun d'entre vous !

Stéphanie Ansart – Maire



PATRIMOINE COMMUNAL

« Le Moulin », votre nouveau lieu de convivialité dans la commune

Jusque dans les années 50, Agnetz comptait une bonne dizaine de débits de boissons. Ce n'est rien de dire qu'en 70 ans l'activité a complètement périclité. Le dernier en date situé rue Bernard Laurent a fermé ses portes temporairement en 2014 à la suite d'un incendie, puis définitivement en 2015 au décès du propriétaire du fond.

Si à l'époque la municipalité n'a pas souhaité racheter ce local commercial, elle a en revanche repris, en 2018, la licence IV (bar) alors vacante, avec l'idée de retrouver un nouveau lieu. Et l'occasion se présenta en 2020 quand la maison jouxtant la place Jean Jaurès à Ronquerolles fut mise en vente. Considérant l'emplacement idéal, sur un lieu de passage et avec des possibilités de stationnement, la mairie préempta le bien et fit l'acquisition de cette charmante maison à colombages en vue d'y implanter son commerce de proximité.

Une fois les autorisations d'urbanisme pour le changement de destination déposées et validées, l'histoire se poursuit avec les travaux. Passer d'une maison d'habitation à un commerce entrant dans la catégorie 5 des ERP* implique des transformations lourdes en raison

des normes de sécurité et d'accessibilité très particulières. Chemin faisant, le chantier s'est achevé à la mi-octobre. Du gros œuvre à la décoration, toutes les étapes ont été respectées, avec pour fil conducteur la conservation du charme de la maison pour une intégration parfaite dans le paysage.

Aujourd'hui le résultat est là ! Si vous vous êtes rendu dernièrement au 264 rue Bernard Laurent, ouvert depuis le 31 octobre, nous espérons que vous avez apprécié le lieu et l'esprit cocooning qui s'en dégage.

La gérante, Mme Bercem KAYA, expérimentée dans le domaine du commerce et toujours sourire aux lèvres, a été d'une grande aide pour régler toutes les questions administratives afférentes à l'ouverture d'un bar/tabac/PMU/presse locale. C'est aussi pour toutes ces raisons que la municipalité l'a choisie pour gérer les lieux.

Au cours des saisons, elle vous proposera, en plus de ses prestations quotidiennes, des soirées à thème et d'autres divertissements. Vous pourrez aisément, lors des journées ensoleillées, profiter de la terrasse en bois aménagée à l'avant de l'établissement.

Pourquoi « Le Moulin » ?

Son nom « Le Moulin » fait écho au passé meunier de la commune. Autrefois, Agnetz comptait huit moulins situés à Ronquerolles et Ramecourt. Pratiquement, en face du bar, se trouvait « **Le Petit Moulin de Ronquerolles** », détruit en juin 2000 par un incendie. Dans son prolongement, en se dirigeant vers l'école du Petit Prince, se trouve « **Le Moulin à huile** ». Il existe toujours mais n'est pas visible de la route et est situé sur une propriété privée.



Coût de l'investissement ?

Achat de la maison : 192 000 €

Subvention reçue :

- 57 000 € (Conseil départemental de l'Oise)

Travaux d'aménagement intérieur et extérieur : 193 350 €

Comprend :

- la reprise de l'électricité, de la plomberie, des sols, des peintures
- l'aménagement d'un bar
- la création d'un local « réserve »
- l'aménagement d'une terrasse
- le rejointoiement du mur en pierre jouxtant la place Jean Jaurès

Aménagement de la place Jean Jaurès : 49 997 €

Comprend :

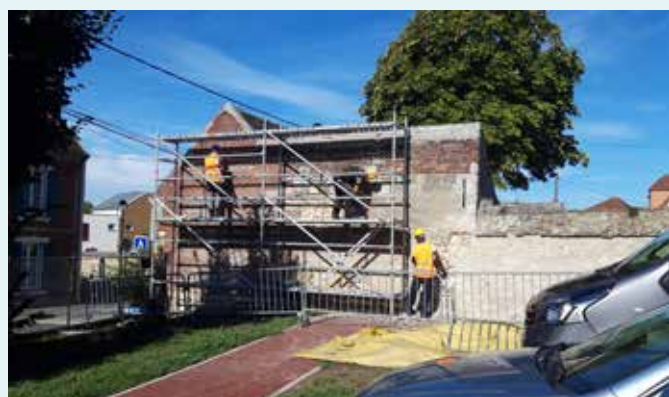
- la création d'un parking de 20 places en enrobé et d'un cheminement piéton et PMR pour accéder au café.

À noter que tout le mobilier, les équipements propres à un « café », la décoration... sont à la charge de l'exploitant.

Subventions reçues :

- Conseil régional des Hauts-de-France : 95 577 €
- Conseil départemental de l'Oise : 66 491 €

Reste à charge pour la commune : 81 279 € (hors acquisition de la maison financée par l'emprunt et qui entre dans le patrimoine immobilier communal).



Un nouveau rôle pour la place Jean Jaurès

Attenante au commerce, la place Jean Jaurès a été réaménagée en vue de faciliter le stationnement des riverains et des clients du bar. Un parking de 20 places a été créé. Cet automne, une noue paysagère accueillant des arbres fruitiers a été mise en

place. Ces plantations ont été réalisées avec le concours des enfants de l'école maternelle. D'autres projets sont à l'étude, notamment l'installation d'une aire de jeux. Il est question également d'y organiser de futures manifestations. Après

avoir longtemps été inutilisée, la place Jean Jaurès va reprendre petit à petit des couleurs et avoir une véritable fonction dans le paysage agnessois.





TRAVAUX

Travaux et aménagements

Les promesses de campagne sont tenues et se poursuivent

Toujours dans l'objectif d'améliorer votre cadre de vie, d'importants chantiers ont été menés à terme en 2022. Qu'il s'agisse du patrimoine bâti, des réseaux, de la voirie... les travaux de rénovation, d'entretien, de création que ces chantiers nécessitent représentent des investissements coûteux pour la municipalité. Des choix s'imposent ! La commune les réalise par ordre de priorité, dans l'intérêt général.

Rétrospective 2022*



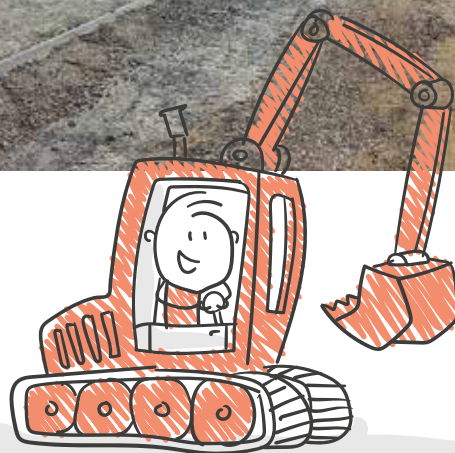
Les voiries du Parc

Terminées en début d'année 2022, les voiries du Parc permettent désormais une circulation automobile et piétonne plus aisée. L'élargissement des voies et la création d'un giratoire fluidifient le trafic tandis que la création de places de parking supplémentaires est de bon augure dans l'optique de l'arrivée de nouvelles activités tertiaires prévue en 2023.



Rue du 17 juin 1944

Dans le cadre de la poursuite du déploiement des circulations douces, la rue du 17 juin 1944 a été complètement réaménagée. En plus de la réfection de la chaussée, une piste cyclable et une voie piétonne ont été réalisées et un chaudiou a été tracé, depuis la rue de la Fontaine Saint-Léger jusqu'à la rue Amédée Bigand. Plusieurs places de parking ont également été créées en concertation avec les riverains.



Rénovation des toitures des chapelles de l'église

Pas une année sans que la commune chérisse son beau patrimoine et particulièrement son église Saint-Léger ! En 2022, c'est la toiture d'une des chapelles qui a été rénovée avec le soutien des experts des monuments historiques. À noter que ces derniers ont félicité la commune pour ses investissements et ses travaux de qualité sur le bel édifice.



Réfection du trottoir, rue de la croix verte

Pour favoriser le déplacement doux et piéton, le trottoir a été entièrement refait. La circulation est ainsi mieux sécurisée

Travaux place Jean Jaurès

Afin d'accompagner l'ouverture du commerce de proximité « Le Moulin », la place Jean Jaurès a été réaménagée avec la création de 20 places de parking. Pour conserver le cadre bucolique, des arbres fruitiers ont été plantés en espalier afin de maîtriser parfaitement leur développement. Ils délimiteront également les places de stationnement. Une aire de jeux, encore à l'étude, peaufinera cette belle réalisation.



N.B. s'ajoutent à cette liste les travaux d'aménagement menés sur le bar/tabac (cf. pages 6 et 7) et l'ensemble des travaux réalisés par nos services techniques (travaux dits « en régie »).

Création de la « chaussée traversière »

Ouverte le 7 juillet dernier, « **la chaussée traversière** », nouvelle voie reliant la rue Siméon Guillaume de la Roque à la rue de la Croix verte à Ramecourt, permet de desservir le centre commercial et la future zone artisanale qui devrait accueillir prochainement un cabinet médical, des artisans, l'UNAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) et la Mission Locale pour l'Emploi. Ces travaux ont été réalisés par la Communauté de communes du Clermontois.





**TOUT FAIRE
MATERIAUX**

GAGNEZ EN SAVOIR-FAIRE

www.toutfaire.com

BREUIL LE SEC

03 44 50 38 76

523838



CHANTIERS 2023

Sobriété énergétique : Agnetz se met au diapason !

Comme toutes les collectivités, entreprises ou particuliers, notre commune est touchée par la hausse des prix des énergies, d'autant plus qu'elle ne bénéficie pas du bouclier tarifaire.

Mettre en place un plan de sobriété énergétique est de rigueur.

Depuis 2018, de nombreux travaux ont été engagés, comme le passage en leds de l'éclairage public (1/3 du parc communal a déjà été réalisé), la mise en place de chaudières basse

consommation lors de travaux neufs ou encore le remplacement progressif de l'éclairage intérieur des bâtiments communaux par des ampoules peu énergivores.

Tout ceci nous permettait déjà de maîtriser nos dépenses d'énergie (moins de 5 % du budget de fonctionnement) et d'être, par conséquent, moins impactés que d'autres dans cette crise.

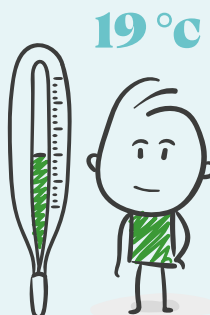
En 2023, une accélération de ces travaux aura lieu et portera sur 6 axes.

Objectifs

Diminuer d'au moins 20 % nos dépenses énergétiques et donc annihiler les répercussions financières de la crise.

- 1.** La reprise de calorifugeage des conduites de fluides partout où cela est possible et nécessaire
- 2.** Le remplacement par des leds de l'ensemble du parc d'éclairage public communal, dans la suite des réalisations déjà effectuées
- 3.** Le remplacement des chaudières des écoles élémentaire et maternelle par des matériels performants et novateurs (nouvelle génération de chaudières)
- 4.** Le remplacement de l'ensemble de l'éclairage intérieur des bâtiments communaux par des leds
- 5.** La mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) permettant de contrôler à distance toutes les installations et donc d'en optimiser le fonctionnement
- 6.** Le changement du mode de chauffage de la salle du Parc

Tous ces travaux seront financés sur fonds propres et la commune compte obtenir le maximum de subventions en complément.



L'extinction de l'éclairage public dans la commune

La mesure est effective depuis le 5 octobre dernier. L'objectif est, d'une part, de réduire la facture d'éclairage public qui a augmenté de 67% en 2022 par rapport à 2021, et, d'autre part, d'engager notre démarche de sobriété énergétique. À la base, l'extinction était programmée de minuit à 4h. Depuis le mois de décembre, elle est effective de 23h30 à 4h45. Un changement qui s'imposait afin d'harmoniser nos horaires sur ceux de la commune de Clermont.



Votre élu référent :
Jean-Pierre Rousselle,
maire-adjoint
aux travaux

LA PAROLE À...

Ensemble pour Agnetz

En 2022, encore, nous nous sommes efforcés de vous représenter au quotidien.

Sur notre page Facebook « Ensemble pour Agnetz », lors de nos rencontres, vous nous faites part de vos préoccupations, de vos idées pour améliorer votre quotidien dans notre beau village.

Nous sommes toujours présents, essayant de trouver une réponse, une solution rapide.

Interlocuteurs attentifs, nous portons votre voix en mairie et à chaque conseil municipal : gestion du budget, écoles, périscolaire, place des anciens et des jeunes, vie associative, commerces, sécurité, routes, stationnement, vitesse, incivilité, environnement...

Aucun sujet n'est mis de côté. En 2023, nous continuerons à porter vos attentes avec force et détermination.

Béatrice Lacroix, Daniel Masse,
Aurélié Carpentier, Benoit Ménard et Christine Féli
✉ agnetzensemble2020@gmail.com



PUBLICITÉ

Deux salles polyvalentes à votre disposition !

La salle du Parc pour vos festivités

120 places assises

600 €/week-end

(du vendredi 16h30 au lundi 8h30)

140 €/jour ou 90 €/1/2 journée
en semaine

La salle Saint-Léger, pour un repas de famille, un vin d'honneur, une réunion

80 places assises

Location en journée uniquement
(de 9h à 20h)

100 €/jour (samedi et dimanche)

75 €/jour en semaine

(*) : tarifs pour les Agnessois
(caution non comprise)

Pour connaître les conditions de location
et les autres tarifs (entreprise, association
communale, extérieur à la commune),
contactez la mairie au 03 44 68 23 00
ou consultez son site internet,
[https://agnetz.fr/fr/rr/1269010/
location-de-salle-a-agnetz](https://agnetz.fr/fr/rr/1269010/location-de-salle-a-agnetz)




WWW.AGNETZ.FR



MÉDIATION ET SÉCURITÉ

La trottinette : liberté de mouvement, oui ! Insécurité, non !

Vous les avez sûrement croisées vous aussi dans nos rues.

Non, je ne parle malheureusement pas que des voitures sur les trottoirs mais des trottinettes électriques.

On a pu croire que cette draine moderne motorisée se cantonnerait aux grandes villes.

Mais non, elle s'est banalisée pour apparaître jusque dans nos campagnes. Un moyen économique pour équiper les jeunes et leur offrir une autonomie de déplacement.

Moins chère, moins polluante que le scooter, plus rapide que le vélo (et moins fatigante !).

Il m'est arrivé récemment de croiser des collégiens sur ces engins, sans casque, sans gilet réfléchissant, un sac sur le dos, un autre à la main, se déséquilibrant ainsi sur une chaussée que ces jeunes empruntent sans avoir les

réflexes nécessaires pour se sécuriser. Pas de clignotant pour tourner, une signalisation lumineuse réduite à sa plus simple expression...

Liberté de mouvement, oui ! Insécurité, non !

Sur une trottinette, il faut être vu !

Nos jeunes méritent d'être protégés. **Ils doivent être équipés d'un casque pour se protéger la tête en cas de chute, d'un gilet réfléchissant, et leurs engins doivent être équipés de lumières afin que les automobilistes puissent les distinguer en amont.**

Rien que des consignes de bon sens, à appliquer d'autant plus en hiver où la nuit tombe vite.

Les adultes ne montrent pas forcément le bon exemple, comme cet utilisateur

croisé un jour dans la commune, prenant une rue en sens interdit à contresens, roulant à une vitesse folle. Il était néanmoins coiffé d'un casque. Il aurait pu passer par-dessus le capot d'une voiture en continuant à écouter la musique s'échappant de son casque audio. Quel intérêt en effet de porter un autre type de casque, me diriez-vous ? Se couper de son environnement extérieur lorsqu'on conduit, pilote ou dirige sa machine est on ne peut plus dangereux, surtout lorsqu'on n'a pas d'habitacle autour de soi pour se protéger.

Bastien Vaillant



Votre élu référent :
Bastien Vaillant,
conseiller délégué
à la médiation
et la sécurité

Qu'en est-il du stationnement dans la commune ?

La commune continue d'aménager des places de stationnement là où cela est encore possible.

Les piétons doivent être seuls sur le trottoir. La place des voitures est dans les cours, garages ou autres places identifiées. Toutes les rues ne sont pas identiques, et certaines sont difficilement adaptables à la circulation actuelle mais, avec votre aide, nous y arriverons.

Un service à votre disposition

Le service urbanisme de la mairie d'Agnetz se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. En cas d'interrogation, avant d'entreprendre des travaux, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos agents pour obtenir l'autorisation ou les informations correspondant au type de travaux envisagés.

Vous pouvez également consulter le guide des démarches administratives sur www.agnetz.fr, rubrique « cadre de vie », « urbanisme ».

Contact :

• Mme Capron
Tél : 03 44 68 23 09



Votre élue référente :
Claire Joly Condette,
maire-adjointe
à l'urbanisme

Entretien sur rendez-vous

Depuis 2020, le nombre de dépôts de permis de construire a augmenté de 60 % et celui des déclarations préalables de travaux de 65 %. Malgré cette augmentation, vos permis ont été acceptés dans 96 % des cas et vos déclarations préalables dans 85 % des cas.

Ceci s'explique par l'accompagnement du service urbanisme qui assure un suivi :

- en amont, afin que votre projet s'adapte aux règles du PLU,
- pendant l'instruction, lorsque des pièces complémentaires vous sont demandées,

- lors de la délivrance de votre autorisation d'urbanisme (ou arrêté) que nous vous proposons de venir récupérer en main propre,
- lors de votre déclaration d'achèvement et de conformité de travaux, lorsque nous nous rendons sur le terrain.

DANS L'ACTUALITÉ

Une mise à jour des cerfas

Le ministère de la Cohésion des territoires a actualisé les formulaires Cerfa relatifs aux autorisations d'urbanisme le 1^{er} septembre 2022.

Vous devrez donc désormais utiliser :

Le n° 13703*09 pour la déclaration préalable de travaux

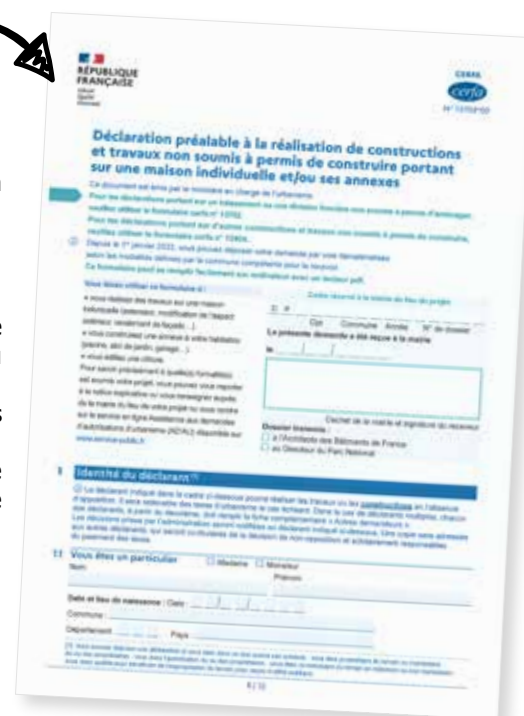
Pour :

- des travaux créant entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (jusqu'à 40 m² si votre construction se situe en zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune) ;
- les changements de destination sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment ;
- les travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment (remplacement d'une porte ou d'une fenêtre, percement d'une nouvelle fenêtre, ou choix d'une nouvelle couleur de peinture) ;
- les clôtures...

Le n° 13409*10 pour le permis de construire.

Pour :

- les nouvelles constructions

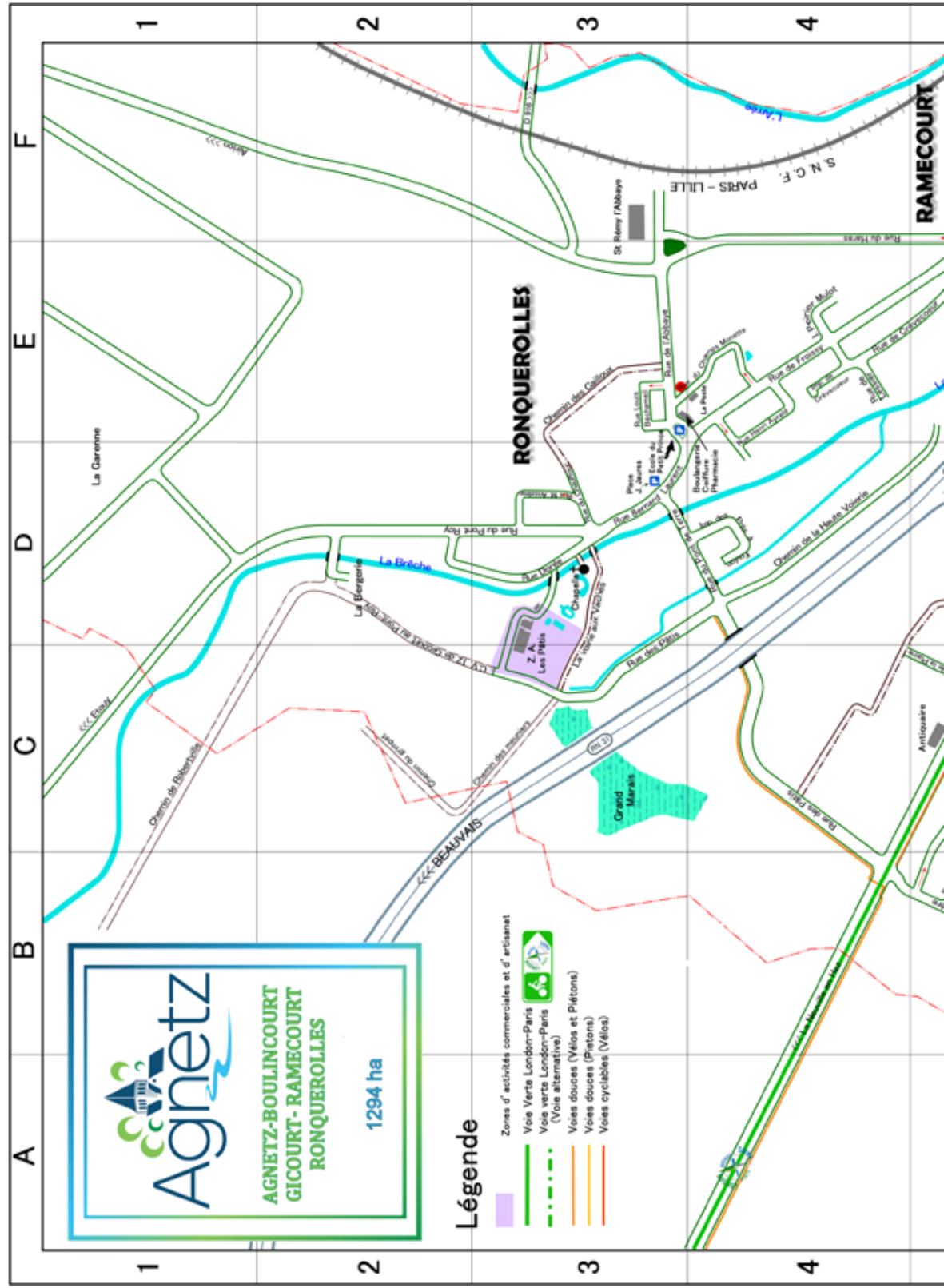


Rappel

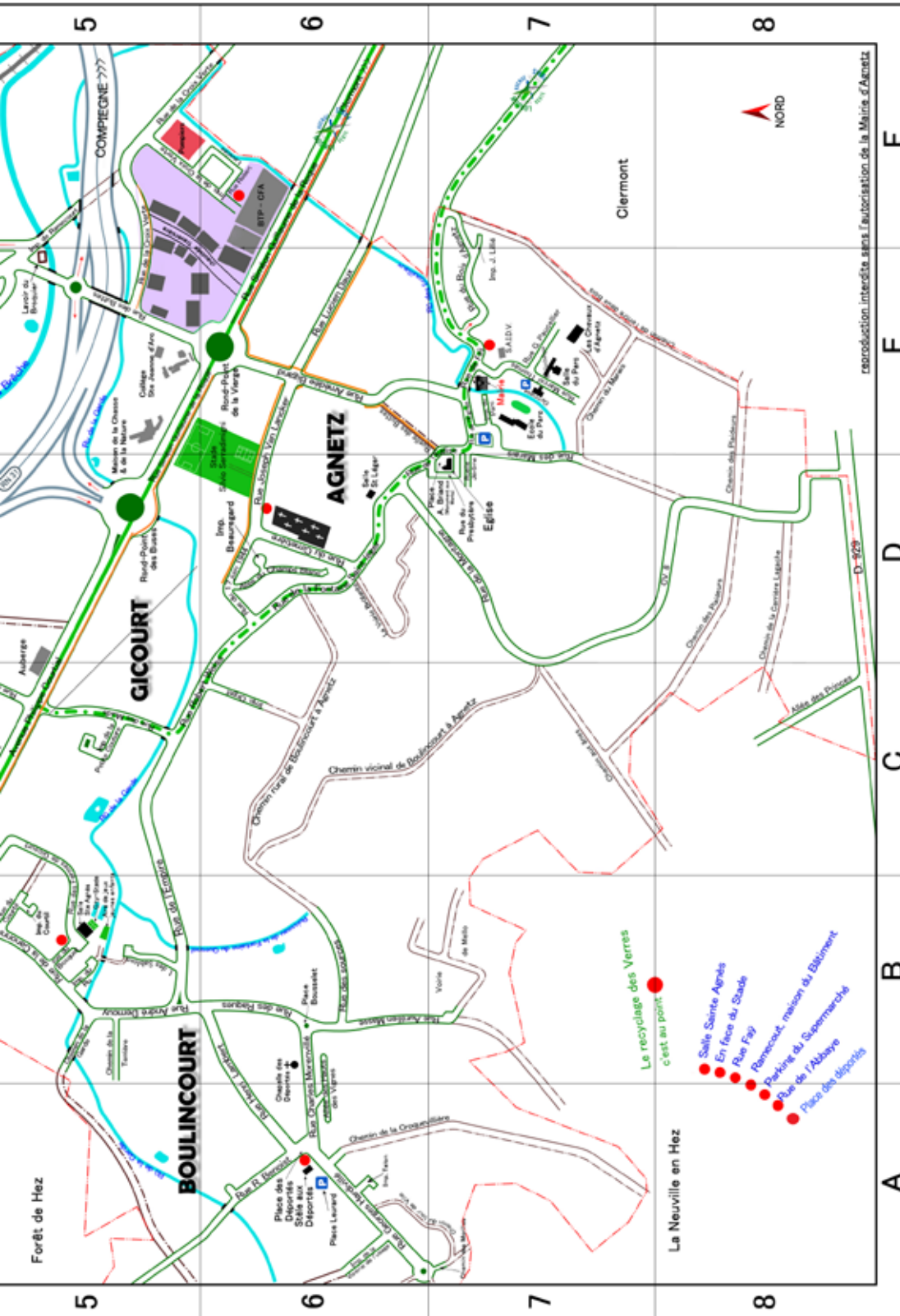
Dans le cas où la demande d'extension est certes comprise entre 20 et 40 m² de surface, mais porte l'ensemble de la surface de la construction à plus de 150 m², un permis de construire établi par un architecte doit alors être déposé.

17 juin 1944 (rue du).....	D6
Abbaye (rue de l').....	E3
Anes (chemin aux).....	C7
Anselme (rue Marceau).....	D3
Ayrald (rue Henri).....	E4
Beauregard (impasse).....	D6
Béchameil (rue Louis).....	E3
Benoist (rue Raymond).....	A6
Bigand (rue Amédée).....	E6
Bois d'Agnetz (rue du).....	E7
Bosquet (rue du).....	B5
Boulincourt-Agnetz (chem.de).....	C6
Boulincourt-Agnetz (CV14 de).....	C6/7
Buttes (ruelle des).....	E6
Buttes (rue des).....	E5
Cailloux (chemin des).....	E3
Canonnière (rue de la).....	B5
Carrefour de la Vierge.....	E6
Carrefour des Buses.....	D5
Carrière Lagache (chemin de la).....	D8
Champ blanc (allée du).....	D6
Chaufour (rue du).....	D3
Chemin vicinal n° 8.....	D7/8
Cimetière (rue du).....	D6
Courtial (avenue Philippe).....	C/D5
Courtill (impasse du).....	B5
Courtill (rue du).....	B5
Crèvecoeur (impasse de).....	E4
Crèvecoeur (rue de).....	E4/5
Croix verte (impasse de la).....	F5/6
Croix verte (rue de la).....	F5
Croquevillière (chemin de la).....	A6/7
Daux (rue Lucien).....	E6
Demouy (rue André).....	B5
Dorée (rue).....	D3
Église (rue de l').....	E7
Empire (rue de).....	B/C5
Étang de Crécy (rue de l').....	F3
Fay (rue de).....	E7
Fermes de Gicourt (rue des).....	C5
Fontaine St-Léger (rue de la).....	D6
Froissy (rue de).....	E4
Garde (chemin de la).....	B5
Garenne (chemin privé de la).....	D1
Grimpet (chemin du).....	C2
Haras (rue du).....	F4
Hardivillé (rue Georges).....	A6
Haut des vignes (allée du).....	A6
Haute-voirie (chemin de la).....	D4
Jaurès (place Jean).....	D3

Plan d'Agnetz



Jérôme (impasse)D7
Lambert (rue Henri)A/B6
Laurent (rue Bernard)D3
Lavallée (rue Robert)F6
Lessier (rue de)E4
Lilié (impasse Joseph)F7
Marais (chemin du)E7
Marais (rue des)E7
Masse (rue Aurélien)B6
Meuniers (chemin des)C3
Monette (rue du champ)E4
Montagne (rue de la)D7
Morenville (rue Charles)A/B6
Morilles (chemin des)A7
Moulin de la Brèche (ch.privé du)D4
Muids (rue des)C5
Orgét (impasse)C6
Parc (impasse du)E7
Passage piétons sous RN 31F5
Pâtis (rue des)C3/4
Paucellier (rue Gaston)E7
Petite couture (Imp. de la)C5
Place Aristide BriandD7
Place BousseletB6
Place des DéportésA6
Plaideurs (chemin des)D8
Plaine (rue de la)C5
Poirier Mulot (rue)E4
Pont de terre (rue du)D4
Pont Roy (rue du)D2/3
Prés à Foulon (rue des)D4
Presbytère (rue du)D7
Ramecourt (impasse de)F5
Râques (rue des)B6
Robertville (chemin de)C1
Roque (rue Siméon G. de la)E5/6
Rû (impasse du)B5
Sablons (impasse des)B5
Sources (rue des)B6
Tallon (impasse)A6
Terrière (chemin de la)B5
Thomas (rue Marcel)E7
Tour de ville (chemin du)A6/7
Traversière (chaussée)E6/5/F5
Van Lancker (rue Joseph)D/E6
Voirie aux vaches (chemin de la)D3/4
Voirie brûlante (chemin de la)D6
Voirie de l'entre deux bois (ch.de la)E7
Voirie de l'usage (chemin de la)A6
Voirie de Mello (chemin de la)B7
Weiss (rue Robert)C5/C6/D6



Index des lieux-dits, monuments, services & associations :

Ateliers municipaux	F6	École maternelle du Petit Prince	D3	Poste (la)	E4
Bibliothèque municipale	E7	Eglise (XIII ^e , XIV ^e et XVI ^e siècles)	D7	SAIDV	E7
Calvaire du Broquier	D5	Gymnase municipal	E7	Salle des fêtes du Parc	E7
Calvaires	C5/E3	La Garenne (ferme)	D1	Salle Saint-Léger	D6
Cascade (anc. moulin de Lessier)	E4	Lavoir du Broquier (restauré en 2022)	E5	Salle Sainte-Agnès	B5
Chapelle (Ronquerolles)	D3	Les Sables de Ramecourt	EF/5,6	Saint-Rémy l'Abbaye (ferme)	F3
Chapelle des Déportés	B6	Mairie	E7	Stade Silvio Serradimigni	D6
Les Chevaux d'Agnetz	E7	Maison de la Chasse & de la Nature	E5	Stèle des Déportés	A6
Cimetière	D6	Maison du Bâtiment	F6	Surdiopole	E5
Collège Sainte Jeanne d'Arc	E5	Monument aux Morts	D7	Z.I. les Pâtis (usines)	C/D3
École élémentaire du Parc	E7	Pompiers	F5		



ENVIRONNEMENT

Dossier spécial

Portrait de la forêt de Hez-Froidmont : nous vivons à ses portes mais la connaissons-nous vraiment ?

À Agnetz, nous avons un peu tendance à nous l'approprier. Pourtant, sur les 2 796 hectares que compte la forêt domaniale de Hez-Froidmont, seuls 38 hectares se trouvent sur le territoire agnessois. C'est dire !

Cette petite sœur des forêts de Compiègne et de Villers-Cotterêts, qui, elles, avoisinent les 15 000 hectares, fait partie **des forêts de taille très respectable**. Omniprésente dans le paysage agnessois, elle offre à ses riverains un environnement verdoyant et de qualité. Elle est à la fois un lieu de ressourcement, d'apaisement pour certains mais aussi un espace récréatif, notamment pour les sportifs, les promeneurs et les cueilleurs.

La forêt de Hez-Froidmont est gérée par l'ONF (Office national des forêts). Comme toutes les forêts domaniales appartenant à l'État, elle est dotée d'un plan d'aménagement de gestion : une grande feuille de route établie en général sur 20 ans avec des orientations bien spécifiques sur la production de bois, l'accueil du public, la protection des milieux sensibles, la gestion et la préservation de la faune sauvage.

Une faune et une flore exceptionnelles

Riche en biodiversité : 745 hectares de son espace sont classés **en zone « Natura 2000 »**. Cette zone est localisée principalement sur les communes de La Neuville-en-Hez, Hermes et La Rue-Saint-Pierre et s'étend en extérieur sur la commune de Bailleul-sur-Thérain, notamment avec le site du Mont César. Elle comporte une grande diversité d'habitats forestiers (ourlets thermophiles sur lisière de forêt, zones humides constituées de mares et de ruisseaux, hêtraies, chênaies subatlantiques...) avec son cortège de plantes plus ou moins rares et protégées (le grémil pourpre bleu et diverses orchidées).

Outre cette zone exceptionnelle, la forêt de Hez est riche d'une flore remarquable. Au printemps, elle se tapisse de muguet et de jacinthes des bois. À l'automne, elle fait le bonheur des cueilleurs de champignons. 375 espèces ont été recensées lors d'une exposition en 1999 réalisée par l'Afodhez (association des amis de la forêt de Hez) et, parmi les plus savoureuses, la morille, le cèpe, le pied-de-mouton, la trompette-de-la-mort. Une diversité que l'on retrouve

également dans les essences d'arbres. Le chêne et le hêtre sont majoritaires. Viennent ensuite le châtaignier, le merisier, le sorbier domestique... quelques résineux également comme le pin laricio, le pin sylvestre, le Douglas, le sapin de Vancouver, le pin noir... Ceux-ci sont présents dans des zones plus sablonneuses moins exigeantes en eau. Ces mélanges permettent d'assurer la pérennité de la forêt en cas d'attaque parasitaire.

Côté faune, chevreuils, sangliers, blaireaux, renards... peuplent la forêt. Il n'y a plus de grand cerf en forêt de Hez-Froidmont depuis 1930. Éradiqué par choix, il n'a pas été réintroduit, même si la superficie de la forêt pourrait théoriquement accepter une petite population de cerfs et de biches. Mais les routes et l'urbanisation croissante limiteraient très fortement la possibilité de communication avec les grands massifs d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville, rendant ainsi les populations beaucoup plus fragiles aux maladies et aux risques de consanguinité.



© Adobe Stock

En ce qui concerne l'avifaune, certaines espèces sont devenues emblématiques : le pic mar, le pic épeiche, le pic noir connu pour creuser son nid dans les arbres, la bécasse des bois, sans oublier la chouette hulotte, la bondrée apivore, les grives et bon nombre de passereaux.

La chasse en forêt de Hez

En forêt domaniale, l'ONF détient le droit de chasse qu'il loue par adjudication. Un plan de chasse annuel définit le nombre d'animaux qui devra être prélevé afin de réaliser un équilibre entre l'agriculture, la forêt et la faune. Il est revu chaque année en fonction des observations réalisées et d'indices de présence mesurés à l'échelle du massif.



Aire des Ployes.

En forêt de Hez, la **chasse en battue est pratiquée tous les vendredis du 15 octobre à fin février**. Un calendrier est disponible sur le site de l'ONF.

Une forêt en bonne santé mais sous vigilance

Si ses voisines de Chantilly et de Compiègne subissent de plein fouet le réchauffement climatique, la forêt de Hez-Froidmont, elle, ne s'en sort pas trop mal.

Évidemment, les sécheresses répétitives ne l'ont pas épargnée. Certains arbres se sont fragilisés et ont déclaré des maladies. Le frêne, par exemple, est menacé de disparition, rongé par la chalarose, un champignon créant son dessèchement. Le même sort que l'orme champêtre, quasiment disparu à ce jour, semble lui être réservé ; Parallèlement, certains plants forestiers sont dévorés par le hanneton au niveau des racines et radicelles. Tous ces aléas fragilisent la forêt et sa production.

Si, d'une façon générale, elle se porte plutôt bien, les menaces sont bien réelles.

M. Morin, agent de l'ONF depuis 40 ans, en témoigne :

« La forêt de Hez-Froidmont est sous surveillance renforcée. Il faut rester à l'écoute de ce qui se passe dans les autres forêts de la région et anticiper maintenant pour la sauvegarde de ce patrimoine naturel. D'ores et déjà nous plantons de nouvelles essences plus résistantes à la chaleur et plus rustiques. Chênes pubescents, cèdres et bientôt pins maritimes remplaceront les essences les plus fragiles. »



M. Dubus et M. Morin (de gauche à droite), nos agents de l'ONF en forêt de Hez-Froidmont.



Deux modes de production forestière

La régénération naturelle

Pour assurer la pérennité et le renouvellement naturel de la forêt, l'ONF utilise des semenciers en place, qui vont fructifier et donner des semis qui, au bout de 150 ans pour le chêne et 100 à 120 ans pour le hêtre, seront coupés pour fournir du bois d'œuvre, soit la partie noble de l'arbre. Nommée tronc ou grume, cette partie sert à la fabrication de meubles, de charpentes, de tonneaux et de placages, pour les plus belles qualités. Les parties moins nobles de l'arbre, appelées tête ou houpier, sont utilisées pour le bois de chauffage, le bois dit de trituration pour la fabrication de panneaux d'agglomérés, de plaquettes et de pellets et pour la fabrication de la pâte à papier.

La régénération artificielle

En l'absence de semencier ou d'essence valable (c'est le cas pour le tremble, le charme, le bouleau), les agents de l'ONF plantent des jeunes arbres de 3 ans, en général issus de pépinières ONF ou privées, en s'assurant d'un mélange d'essences contribuant à la bonne santé de la forêt.



523829

SARL DELAHOCHÉ
Père & fils

ACHAT - VENTE FER MÉTAUX

31 Grande Rue - 60510 Rémérangles
CENTRE DU VILLAGE

Tél. : 03 44 78 92 69 - Port. : 06 80 27 78 88

E-mail : delahoche-sarl@orange.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12 et de 13h30 à 17h30
Le samedi de 8h à 12h

La préservation de notre environnement commence par l'entretien de nos bois et de notre rivière

L'affouage : un procédé gagnant-gagnant

Avec la crise de l'énergie que nous connaissons actuellement en Europe, beaucoup sont ceux qui se tournent à nouveau vers le bois pour se chauffer.

L'affouage, mis en place fin 2021 dans les bois communaux d'Agnetz sur décision du conseil municipal, est une pratique qui a donc le vent en poupe. En 2022, 27 foyers agnessois en ont bénéficié. **En 2023, ils seront 36.**

Cette pratique permet aux habitants qui se sont portés candidats d'entrer en possession du produit de leurs coupes. La gratuité est de mise pour les essences de bois à faible valeur commerciale et de 8 €/stère pour les essences nobles.

Du côté de la commune, l'opération permet de nettoyer certains espaces et de les préparer à accueillir d'autres plantations. Au lieu-dit « Les Pâtis » derrière l'usine de la SAR, par exemple, une parcelle affouagée a été replantée de 115 peupliers en décembre. Le sol marécageux de cette zone est en effet favorable à recevoir ce type d'essence.



Parcelle après affouage



Parcelle replantée après affouage



Votre élu référent : **Emmanuel Bernadicou**, maire-adjoint aux associations, à la jeunesse et à l'environnement

4^e reméandrage de la Brèche à Ronquerolles

En octobre dernier, le SMBVB* a de nouveau œuvré avec différents partenaires pour remettre la Brèche dans son lit historique et naturel. Rappelons qu'elle avait été à l'époque mise en ligne droite afin d'alimenter avec force les moulins du village.

Aujourd'hui, le reméandrage va lui redonner sa morphologie sinueuse, telle qu'elle était autrefois, et de la longueur également. Les objectifs d'une telle opération sont multiples : diversifier les écoulements et les habitats du lit

mineur (profondeur, vitesse, substrat), rehausser la nappe d'accompagnement afin de limiter les crues, favoriser la biodiversité...

À Ronquerolles, la zone concernée (derrière les habitations situées rue Dorée) a ainsi été débroussaillée, le nouveau lit a été terrassé et l'ancien bief remblayé.

De nouvelles conditions optimales pour une Brèche que nous souhaitons en bonne santé.

(*) Syndicat Mixte du Bassin-Versant de la Brèche



Avant les travaux



Pendant le terrassement du lit



Après les travaux

Bibliothèque municipale

INSCRIPTION OFFERTE PAR LA MUNICIPALITÉ
AUX AGNESOIS QUI LE DÉSIRENT

Vous pouvez découvrir, consulter et emprunter des documents, faire des suggestions d'achat, des réservations, participer aux animations (expositions, spectacles, séances de lecture de contes...),

ET

Profiter gratuitement et en quelques clics de l'offre de la MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE DE L'OISE (presse en ligne avec CAFEYN, webradios avec MUSICME, autoformations avec SKILLEOS...).

<https://mdo.oise.fr>



Bibliothèque municipale
28 rue Gaston Paucellier
60600 AGNETZ
Accès par la salle du Parc
Tél : 03 44 78 37 72

<https://www.agnetz.fr/vivre-a-agnetz/bibliotheque.html>

SONDAGE

On vous pose la question !



**Souhaitez-vous perpétuer le
bulletin municipal d'Agnetz
ANNUEL dans son format actuel ?**

Il fête ses 50 ans cette année. Il a connu la machine à écrire, le noir et blanc, puis les premiers outils de traitement de texte, la couleur, le numérique, le photocopieur à jet d'encre, le papier PEFC... S'il est considéré comme désuet

pour certains, peu éthique si l'on veut répondre à des impératifs de responsabilité environnementale, il est néanmoins très utile pour d'autres, si bien qu'il resterait le média le plus utilisé par les Français pour s'informer sur la vie de la commune selon le baromètre de la communication locale.

**Alors y a-t-il encore un avenir pour le
bon vieux « bulletin municipal d'Agnetz »
distribué en boîtes aux lettres tous les ans,
depuis 50 ans ?**

C'est la question que nous vous posons sachant que, en parallèle de cet outil, la municipalité publie chaque mois une lettre d'information municipale, a développé un nouveau site internet en 2022, dispose d'une page Facebook dédiée et envisage prochainement la mise en place d'un nouvel outil complémentaire à internet baptisé « Localiti » pour communiquer avec ses administrés via les smartphones. Si vous avez un avis, merci de répondre au petit sondage ci-dessous. Il est anonyme !



Coupon-réponse

Quel avenir pour le bulletin municipal annuel ?

- ☐ **Oui**, je souhaite que le bulletin municipal annuel de la commune en format papier soit perpétué
- ☐ **Non**, je ne le souhaite pas. **Pourquoi ?**
- ☐ Une lettre mensuelle est suffisante
 - ☐ Je ne le lis pas
 - ☐ J'utilise les réseaux sociaux



**Adressez-nous vos réponses avant le 10 février à Mairie d'Agnetz,
78 rue de Fay 60600 Agnetz ou par mail à mairie@agnetz.fr**





Votre élue référente :
Élisabeth Corbillon, maire-adjointe
 aux affaires sociales
*Elle vous reçoit sur rendez-vous
 tous les mercredis matin
 et vendredis après-midi.*

CCAS D'AGNETZ

Notre ambition : être à vos côtés !



Le CCAS, centre communal d'action sociale, dispose d'un budget autonome et d'un organe de gestion : le conseil d'administration composé d'élus et d'habitants de la commune.
 En voici sa composition : E. Corbillon, S. Ansart, B. Duchesne, E. Bernadidou, B. Vaillant, B. Evrard, B. Lacroix, M. Masse, K. Verpillot, L. Decroix, L. Régnier et S. Garcia.

Mettre l'humain au cœur de nos préoccupations

Les crises successives nous ont conduits à garder l'essentiel en ligne de mire : vous !

Si vous ou un de vos proches rencontrez des difficultés ponctuelles ou sur le long terme, le CCAS vous propose :

- un accueil, une information, une orientation
- un accompagnement social
- l'attribution d'aides financières (sur conditions)
- des services et des dispositifs (ex : courses seniors, plan canicule, plan grand froid...)
- des actions pour encourager la cohésion sociale, la solidarité et la lutte contre les inégalités et l'isolement (ex : les petits-déjeuners de convivialité, Agnetz Estival, la semaine bleue...)

Les actions transversales menées en 2022

Outre sa mission « d'aide sociale », le CCAS propose également des animations culturelles et sociales pour tous, notamment :

Le repas des aînés

Le repas des aînés organisé le dimanche 3 avril 2022 au Clermotel, avec plus de 150 convives. À noter qu'en 2023 il aura lieu le dimanche 19 mars.



La réalisation d'un court-métrage

Le CCAS a souhaité œuvrer en faveur de la culture en répondant à l'appel à projets « **Passeurs d'images** », dispositif national créé par le Ministère de la Culture et le CNC*, qui consiste en la mise en place, hors temps scolaire, de projets d'éducation aux images et aux médias et d'actions cinématographiques en direction des publics, prioritairement les adolescents. Dans ce cadre et avec le soutien de l'ILEP, gestionnaire de nos services périscolaires, le court-métrage « **La Légende de Ronquerolles** » a été réalisé par notre groupe « d'ados ».

Un atelier de programmation intergénérationnel a permis de sélectionner le film diffusé ensuite lors de la manifestation « Agnetz Estival ».

En octobre, les jeunes ont été invités à présenter leur film lors des rencontres régionales et à participer à de multiples ateliers.



* Centre national du cinéma et de l'image animée



AGNETZ FESTIVAL ! Une manifestation inscrite dans le paysage festif de la commune

Un grand « Merci » aux associations participantes, aux bénévoles et aux partenaires financiers, sans qui cette seconde édition n'aurait été possible. Un succès avéré grâce à une programmation qui a su se renouveler avec des temps forts :

- **L'échappée game sur Harry Potter** et ses redoutables énigmes fabriquées

« maison » avec la participation des jeunes conseillers municipaux et de leurs familles,

- **La balade nocturne en forêt** suivie par plus de 80 personnes et son inattendu ravitaillement chez d'accueillants habitants de la commune,
- **Le marché semi-nocturne** qui regroupait 16 exposants
- **Le pique-nique participatif**
- **Les animations et spectacles** jusqu'au bout de la nuit (ciné plein air, concert, théâtre...)



Des actions de sensibilisation du grand public menées en partenariat

- La course « A Rett toi pour courir » avec l'association française du syndrome de Rett
- La collecte de radiographies avec la ligue contre le cancer de l'Oise
- L'opération pièces jaunes avec la fondation des hôpitaux
- « La semaine bleue », semaine nationale dédiée aux retraités et aux personnes âgées, coordonnée par l'Uniopss



Des nouveautés pour 2023

- Des actions de soutien à la parentalité,
- Des cafés « parents »,
- La journée de la femme,
- La journée des droits de l'enfance,
- Le retour des ateliers Code de la route et prévention
- Etc.

Nous reconduirons également toutes les actions qui vous ont tant plu, notamment les petits-déjeuners ou apéro de convivialité.



La manifestation « Agnetz Estival » reviendra quant à elle en 2023. Économie oblige, le programme d'animations sera plus allégé qu'en 2022 mais non moins dynamique et intéressant. Le projet est à l'étude et nous vous en reparlerons le moment venu.



VIE ASSOCIATIVE

La commune soutient ses associations

En 2022, la municipalité a versé des subventions à 25 associations agnessoises et à 3 associations du Clermontois, ce qui représente une enveloppe budgétaire de 60 000 €.

Quelles sont les étapes pour obtenir une subvention publique :

- L'association doit se déclarer en Préfecture et être immatriculée au répertoire Sirene.
- Elle doit remplir un dossier de demande de subvention. Dossier remis par la mairie sur demande en début d'année (un appel est lancé auprès de l'ensemble des associations agnessoises au préalable pour venir le récupérer).

Ce dossier de demande de subvention contient : l'identification de l'association, les relations avec l'administration et les autres associations (telles que les affiliations à une fédération...), le décompte du nombre de bénévoles et de salariés (s'il y en a), un budget prévisionnel, le projet à financer, le budget du projet à financer, la liste des subventions déjà perçues...

- Au retour des dossiers, ceux-ci sont étudiés par les membres de la commission « associations » composée de

six membres du conseil municipal. Si le dossier est complet, cohérent, et qu'il contribue au développement d'activités dans la commune, la demande de subvention est proposée au vote du conseil municipal au cours du premier trimestre de l'année.

À noter que la subvention peut être numéraire, c'est-à-dire sous forme de don financier, ou être en nature, c'est-à-dire sous forme de don de biens matériels.



Les membres de la commission « associations » (de gauche à droite) : M^{me} Bulties, M. Bernadicou, M^{me} Ansart et M. Evrard. Manquent sur la photo : M^{me} Corbillon et M. Ménard



Votre élu référent :
Emmanuel Bernadicou,
maire-adjoint aux
associations, à la jeunesse
et à l'environnement



FÊTES ET CÉRÉMONIES

Le retour des feux de la Saint-Jean

C'était l'événement attendu de l'année ! La fête de la Saint-Jean est réapparue dans le paysage agnessois après deux ans d'interruption. Son spectacle, son bûcher et son feu d'artifice ont attiré près de 2 500 personnes. La retraite aux flambeaux, nouveauté de cette édition, proposée aux familles en amont, a trouvé son public et il est fort probable que vous la retrouviez en 2023.



Le 25 septembre, les cabas étaient de sortie ! **Marché des terroirs** oblige. Entre produits de bouche (vin, fromage, produits régionaux, miel, chocolat, confiture, rhum, fruits et légumes, bière...) et artisanat (bijoux, bougies, compositions florales, carterie...), les sens étaient en éveil.



Marché des terroirs



Commémoration de la rafle du 17 juin 1944



Cérémonie du 14 juillet

Tout au long de l'année, la commission « fêtes et cérémonies » a œuvré également pour organiser des cérémonies commémoratives de qualité : 8 mai, 17 juin, 14 juillet et 11 novembre. En décembre, elle a perpétué l'opération « Décor de Noël » avec les jeunes conseillers municipaux et quelques familles agnessoises.



Votre élu référent :
Bruno Evard,
maire-adjoint aux fêtes
et cérémonies et au
patrimoine bâti

DU CÔTÉ DE NOS ÉCOLES

École du Parc : des collaborations reconduites pour 2022 / 2023

L'équipe enseignante maintient ses collaborations pédagogiques avec la bibliothèque municipale pour des séances de lecture hebdomadaires et le prêt de livres, avec le club informatique agnessois pour l'apprentissage des outils informatiques et d'internet, et avec un intervenant de l'école de musique du Clermontois.

Des animations sont planifiées également avec le CAL du Clermontois, en lien avec l'histoire de l'art et la découverte du monde. Un spectacle intitulé « *Histoires animalières* » est d'ailleurs proposé aux élèves de CP.

Les élèves profiteront aussi des expositions des « Barbouilleurs » ou des « Collectionneurs » qui ont lieu dans la commune annuellement.

Les élèves pourront également bénéficier d'activités sportives (natation et jeux de ballon) mises en place par l'Inspection de l'Éducation Nationale.

Enfin, les enseignantes mènent divers projets riches et variés dans le domaine de la littérature, du théâtre et des arts plastiques au sein de leurs classes.

« La communication et le respect sont essentiels »

Nouvellement nommée directrice de l'école du parc, Mme JOAN qui a commencé sa carrière en ZEP, il y a maintenant 20 ans, aime les défis. Occuper un poste à responsabilités, elle qui faisait fonction de directrice dans sa précédente école, la motive. En juin, elle candidate au poste annoncé en vacance à l'école du Parc et obtient la place. Depuis la rentrée, l'enseignante suit sa ligne de conduite et essaie d'instaurer une confiance entre les élèves, les parents et les enseignants. « *Ensemble on avance mieux. On est tous là dans l'intérêt des enfants* » dit-elle. La communication et le respect sont essentiels. En classe, elle applique une « pédagogie explicite ».

Son objectif : donner du sens aux apprentissages, recontextualiser dans la réalité la leçon enseignée, être pratique... L'enfant doit comprendre pourquoi il apprend à compter, à lire et à écrire.

Son dada : la citoyenneté ! Elle l'ajoute à la liste des connaissances fondamentales et planifie régulièrement des séances d'éducation civique et morale avec ses élèves.



« Une équipe de maîtresses très impliquée »



De gauche à droite : M^{me} Joan, M^{me} Lefebvre,
M^{me} Badeau, M^{me} Peleman, M^{me} Magniez,
M^{me} Buvry, M^{me} Marty et M^{me} Gelli.



Votre élue référente :
Audrey Beaufls,
maire-adjointe aux affaires
scolaires, périscolaires et
extrascolaires

À l'école du Petit Prince :

« Apprendre est un voyage qui dure longtemps et dont on ne se lasse jamais ! »



Nouvelle année scolaire 2022/2023

L'école du Petit Prince a accueilli à la rentrée 88 élèves. Grâce à l'allègement du protocole sanitaire, l'équipe enseignante, toujours avec la volonté de mener des projets riches et variés, aura le plaisir durant ce semestre d'annoncer plus précisément le programme d'événements. Effectivement, la coopérative scolaire envisage des spectacles, des animations, des fêtes, notamment un bal pour le carnaval et pour la fin d'année, et des sorties scolaires de février à juin 2023, ainsi que des projets collectifs d'école (ateliers de marionnettes) ou individuels de classe (jeux de société par exemple).

L'engagement de l'ensemble de l'équipe enseignante de l'école témoigne comme chaque année, grâce aux actions menées auprès des enfants de l'école du Petit Prince, de sa volonté d'instruction et d'éducation, volonté respectueuse des valeurs citoyennes et institutionnelles communes que sont la coopération, la solidarité et l'entraide.

L'année scolaire passée a été de nouveau fortement bouleversée par les consignes sanitaires strictes qui ont eu pour effet de ne pouvoir mettre en place certains projets de classe ou certaines sorties. Malgré les conditions sanitaires contraignantes, l'équipe enseignante s'est mobilisée pour proposer aux enfants des animations sur l'alimentation et des spectacles tout au long de l'année scolaire 2021/2022. Chaque enfant a eu le plaisir de s'amuser, de danser, de rire sur les musiques proposées lors des festivités (carnaval et bal de fin d'année) et de participer aux cinq spectacles offerts de décembre à mai.

Pour l'équipe de la coopérative scolaire de l'école du Petit Prince
Le mandataire : M. J-L Bompiere



Quelques rendez-vous passés :

- Le 28 novembre : spectacle « Noël en Dabawie » par la Compagnie Petit Théatrum Popularem
- Le 16 décembre : goûter de Noël
- Le 09 janvier : spectacle « Château pointu » de la Compagnie Mariska

Avec la bibliothèque municipale

Nous sommes ravis d'avoir pu reconduire la collaboration qui nous lie depuis quelques années sur les emprunts de livres et le projet « À la découverte d'un conte ».



Toute l'équipe enseignante de l'école du Petit Prince vous présente ses meilleurs vœux de réussite et de bonheur pour la nouvelle année 2023 ! Que celle-ci soit la concrétisation de tous vos souhaits !

L'accueil des enfants : une priorité pour la municipalité

Comme vous le savez, la municipalité a confié à l'ILEP, par délibération du 14 juin 2018, la gestion de tous ses services périscolaires, soit la restauration, la garderie et l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances. Autrement dit, toutes les actions mises en place par l'ILEP et mises en avant dans ce bulletin (animations, sorties, séjours...) sont directement financées par la commune.



Escalade



Salon du jeu le 18 juin 2022



Exposition photos de fin d'année scolaire



Air parc



Atelier cinéma

« Jeux de société », « Spectacle autour du monde », « Camping », voilà quelques-uns des thèmes proposés au cours de l'année 2022 aux enfants de l'accueil de loisirs. Autour de ces thématiques, des événements, des sorties, des ateliers... sont organisés.

Des partenariats :

- Avec l'**AIPEAH** au cours de la fête des enfants organisée le 11 juin 2022 et dans le cadre de la vente des sapins de Noël pour la confection de décorations.
- Avec le **CCAS** et l'association **Passeur d'images** pour l'écriture et la réalisation d'un court-métrage sur les contes et légendes à Agnetz avec le groupe d'ados.
- Avec **M^{me} Tatiana Rémy** et le **CCAS** dans le cadre de l'exposition photos organisée lors de la Semaine bleue.



Atelier confection de cadres avec M^{me} Rémy



Réalisation du court-métrage
« Contes et légendes à Agnetz »

Des séjours :

- **Pour les élémentaires** : en Normandie du 11 juillet au 15 juillet (char à voile, musée, visite d'une usine de caramels...). 21 petits Agnessois sont partis !
- **Pour les ados** : dans les Vosges du 26 juillet au 1^{er} août (kayak, escalade, tir à l'arc, randonnée, visite d'une saboterie...). 6 adolescents d'Agnetz sont partis.



Visite d'une fabrique de caramels



Séjour à la mer



Renseignements : ILEP AGNETZ
Tél : 03 44 19 13 53

De 11h30 à 18h du lundi au vendredi
✉ acm.agnetz@ilep-picardie.com

Les projets 2023



De janvier à juillet 2023, le thème abordé sera

« **la nature enchantée** ».

L'idée : travailler sur l'imaginaire et la nature. Nous élargirons vers l'écologie et l'environnement.

Parmi les actions liées :

- **la réfection du transformateur électrique à Agnetz (rue de Faÿ)**, qui sera faite au printemps prochain en partenariat avec la municipalité, le SAIDV des PEP Grand Oise et l'artiste *Le Pinceau Rouge*.
- **continuer la sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire de la cantine**. Chaque jour, sont pesés les déchets alimentaires. Le poids est répertorié dans un tableau afin de suivre l'évolution.



Signature d'une charte d'accueil pour les jeunes à besoins spécifiques

Judi 15 septembre à 17h, la municipalité d'Agnetz, l'ILEP et les PEP Grand Oise (association solidaire pour l'inclusion des enfants handicapés) ont signé la charte d'accueil des jeunes à besoins spécifiques. Il s'agit d'une convention tripartite visant à accueillir dans nos écoles les enfants porteurs de handicap pendant les temps d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Cette démarche s'inscrit dans la volonté politique de réduire les inégalités et de promouvoir l'accueil pour tous.





Le Moulin Bleu, aujourd'hui.

AGNETZ EN HISTOIRE

Le Moulin Bleu de Ronquerolles

Un bâtiment chargé d'histoire

Sur la rive gauche de la Brèche, quelques centaines de mètres après le Grand Moulin du Pont-Roy, qui de nos jours a disparu et dont on pourra lire l'histoire dans notre article paru dans le bulletin annuel de 2022, on peut voir un **grand bâtiment d'habitation divisé en appartements**. Mais il n'en a pas toujours été ainsi.

Des changements de propriétaires et de fonctions depuis sa construction

Ce bâtiment, connu sous le nom de **Petit Moulin du Pont Roy** ou encore de **Moulin Bleu**, fut construit en **1791** par Louis Lejeune, meunier à draps au moulin de Ronquerolles, à effet d'être un moulin à eau, pour la production d'huile.

En août 1793, Louis Lejeune loua son établissement à Louis Frion, batteur d'huile. Louis Frion décéda à Étouy le 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794). Le *Petit Moulin du Pont Roy*, dont il était devenu propriétaire, devint alors propriété indivis de sa veuve et de ses

deux enfants. En 1818, Louis Joseph Frion racheta les parts de sa mère et de sa sœur Félicité et devint alors seul propriétaire du moulin.

Un an plus tard, le 4 octobre 1819, le moulin fut victime d'un grave incendie qui le détruisit totalement. Son propriétaire profita de la **reconstruction du bâtiment pour en changer son activité et en faire un moulin à blé**. En 1825, les travaux étaient terminés et la minoterie fut louée à Désiré Bléry qui n'en assura la bonne marche que deux années. Le 1^{er} août 1827, Pierre Antoine et Pierre Nicolas Petit, demeurant à Montataire, reprirent le bail du bâtiment pour y installer **une usine à papier**. Usine à papier qui fut reprise en 1828 pour deux années par Louis François Maloizelle.

Par la suite, Louis Joseph Frion entreprit d'importants travaux pour redonner à son établissement **une activité de moulin à blé** et le loua en 1830 à Jean-Pierre Boursier, meunier demeurant à Maimbeville, avant finalement de le lui vendre cinq années plus tard.

Démoli puis reconstruit en 1841

En 1841, le *Moulin Bleu*, peut-être victime d'un nouvel incendie ou devenu trop vétuste, fut démoli, avant d'être reconstruit et loué en 1849 à Alexandre Hyacinthe Queste, grainetier à Neuilly-sur-Seine.

Jean-Pierre Boursier décéda en 1856. Par héritage et rachat de parts, c'est son fils Florent Théophile qui devint propriétaire de la minoterie. En 1870 il loua l'établissement à Léon Vermant, époux de Marie Langlois, qui se rendit acquéreuse de la minoterie en 1873. En septembre 1876, elle s'en dessaisit au profit de Louis Arsène Leclerc, neveu de Léon Vermant, et, en novembre de cette même année, le moulin fut à nouveau victime d'un incendie.

Une seconde reconstruction après un incendie en 1876

Reconstruit, il eut successivement pour nouveaux locataires Marie Clarisse Joséphine Brunet demeurant à Litz (1882) puis Narcisse Alphons Bourgeois (1885) qui trois ans plus tard s'installa au Grand Moulin de Ronquerolles.

La minoterie fut alors reprise par Marie-Marguerite Rittiez, épouse divorcée de Louis Arsène Leclerc.

En 1908, au décès de cette dernière, le Moulin Bleu devint propriété de Jean-Marie Lambert avec qui elle s'était remariée. **À cette époque, le Moulin Bleu avait cessé son activité.**

Plusieurs petites entreprises tentèrent de s'y installer : **fabrique d'armes à feu, de meubles, de pièces pour bicyclettes, scierie d'os...** Mais, à cause d'une chute d'eau trop faible qui fournissait trop peu d'énergie, aucune ne dura très longtemps.

En 1914, l'armée réquisitionna le Moulin Bleu pour y établir un abattoir. Finalement, **en 1921**, Geneviève Renée Marie Lambert, petite fille de Jean-Marie, devenue nouvelle propriétaire du moulin au décès de ce dernier (1919) céda le moulin à Jules-Charles Gervais.



La Bergerie de Ronquerolles



La Bergerie de Ronquerolles

Jules-Charles Gervais transforme la minoterie en immeuble d'habitation en 1921

Le nouveau propriétaire y entreprit alors d'importants travaux. Il réaménagea l'intérieur du bâtiment, **transformant la minoterie en immeuble d'habitation divisé en appartements.**

En 1923, une bergerie se construit sur un terrain annexe au Moulin bleu

Cette bergerie pouvait contenir 600 mères à l'agnelage avec 150 agnelles. Elle était équipée d'une salle de pesage, d'une salle de mélange pour les aliments, et l'eau sous pression était installée dans tout le bâtiment. Un appareil appelé « Décauville »

parcourait l'allée centrale de la bergerie permettant d'y distribuer les rations. Il était possible de pénétrer dans chaque case avec un tombereau, ce qui facilitait l'enlèvement des fumiers.

En 1951, la bergerie comptait un troupeau de 300 mères à l'agnelage.

En 1973, la bergerie, alors propriété de Monsieur Alain Corbière et considérée comme le premier établissement de ce genre en France, fut ravagée par un violent incendie, au cours duquel 600 moutons périrent carbonisés, et ne fut jamais reconstruite.

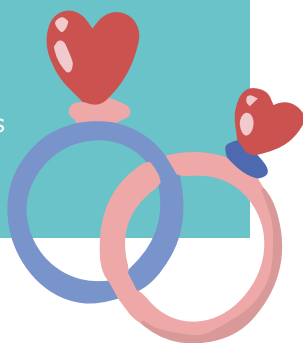
M. André DESSAINT
(Association culturelle d'Agnetz)

Le Moulin Bleu de Ronquerolles

Le carnet de l'état civil

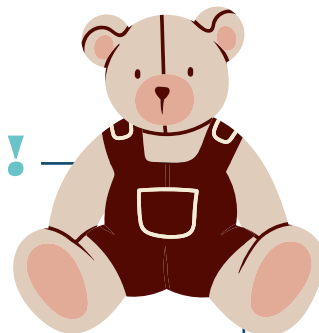
Félicitations !

- Erik GRANDIÈRE et Charlotte BOURRION mariés le 30 avril 2022
- Leandro MOREIRA DA CONCEIÇÃO et Prescilia DA SILVA mariés le 14 mai 2022
- Wilfried BAIL et Camille JOLLY mariés le 28 mai 2022
- Caroline COUDERT et Nicolas VANCRAENENBROECK mariés le 11 juin 2022
- Alexis BARRÉ et Marine CAUCHI mariés le 24 juin 2022
- Thomas COPIN et Bénédicte DESVAGES mariés le 25 juin 2022
- Antoine CROMBEZ et Lucile DOUCHET mariés le 09 juillet 2022
- Jimmy LEMAIRE et Léa SAHAGUIAN mariés le 17 septembre 2022
- Kamale DJOUDAD et Florence LEPONTOIS mariés le 24 septembre 2022
- Thierry MOINE et Sabine CROISILLE mariés le 1^{er} octobre 2022
- Thomas SALES et Cathy BANDEIRA mariés le 22 octobre 2022
- Romain DELAMARRE et Émeline FLORENCEAU mariés le 10 décembre 2022



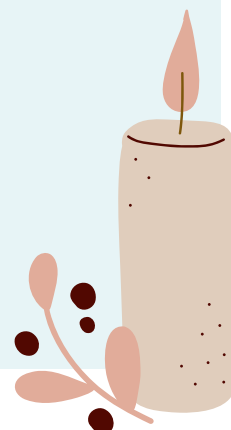
Bienvenue !

- Idil DÖNMEZ née le 03 janvier 2022
- Tom PAILLARD né le 1^{er} février 2022
- Manuel BOUAOUAD né le 02 février 2022
- Inès ABDERRAHAMANE LIMARE née le 14 février 2022
- Malon BAPTISTE né le 14 février 2022
- Arwen RUELLE née le 21 février 2022
- Rose FOURDRINIER née le 05 mars 2022
- Sacha GRUET né le 05 mars 2022
- Sacha BAL née le 17 mars 2022
- Jeanne KOIDIO née le 17 mars 2022
- Jénaé GARNIER née le 26 mars 2022
- Tom MAGNIER né le 30 mars 2022
- Mayline VIXAMMA née le 17 avril 2022
- Jules VREVEN né le 30 avril 2022
- Zoé LORTHIOIS née le 04 mai 2022
- Jassim DELARCHE né le 24 juin 2022
- Maddy BAPTISTE née le 27 juin 2022
- Ambre GOESENS née le 28 juillet 2022
- Nathan LEDUC né le 05 août 2022
- Matéo DACHE né le 08 septembre 2022
- Lisa FOLIO née le 02 novembre 2022
- Jean DEWEERDT né le 14 novembre 2022
- Marin DEWEERDT né le 14 novembre 2022
- Jeanne FRESSARD née le 29 novembre 2022



Condoléances

- Momcilio MASULOVIC décédé le 1^{er} février 2022
- Marguerite VANICOTTE, veuve MAGNIER décédée le 11 février 2022
- Patrice NOYELLE décédé le 17 février 2022
- Franck DEBRUNE décédé le 28 février 2022
- Janine DUSERRE veuve DAMY décédée le 18 mars 2022
- Michel DEKINDT décédé le 02 avril 2022
- Françoise BOUBRIT épouse MAUPAS décédée le 03 avril 2022
- Virgile OZIER-LAFONTAINE décédé le 09 avril 2022
- Colette ROGEZ épouse DOUCHET décédée le 13 avril 2022
- Hervé BLESCHET décédé le 13 mai 2022
- Rose-Marie WENGER, veuve VAUQUELIN décédée le 31 mai 2022
- Gérard DERISBOURG décédé le 28 juin 2022
- Chanmaly SOU, épouse HUN décédée le 05 juillet 2022
- Joseline BAS veuve LOCQUE décédée le 14 juillet 2022
- Danièle LIZARD épouse TASSEL décédée le 04 septembre 2022
- Rolande CARETTE veuve GRANDSIRE décédée le 16 octobre 2022
- Thérèse GESLIN veuve DERISBOURG décédée le 21 octobre 2022
- Simone TITRE épouse BALAINE décédée le 1^{er} novembre 2022
- Marie-Thérèse CARRION décédée le 13 décembre 2022





- du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Infos pratiques

Le bruit

J'utilise des appareils à moteur thermique ou électrique pour jardiner aux horaires autorisés : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Tri du verre

Il y a 7 points d'apport sur la commune :

- Ronquerolles : rue de l'Abbaye
- Agnetz : parking de Aldi
- Agnetz : face au stade Silvio Serradimigni
- Agnetz : rue de Faÿ
- Boulincourt : salle Sainte Agnès
- Boulincourt : place des déportés
- Ramecourt : BTB – CFA

Jours de collecte des déchets

Mercredi : je sors ma poubelle d'ordures ménagères (conteneur GRIS) après 19h pour un ramassage le jeudi matin.

Jeudi : je sors ma poubelle de déchets recyclables (conteneur JAUNE) après 19h pour un ramassage le vendredi matin (mardi si j'habite l'impasse des Près à Foulon, la rue des Sources et la rue Robert Lavallée pour un ramassage le mercredi matin).

Dimanche : je sors ma poubelle de déchets verts (conteneur MARRON) après 19h pour un ramassage le lundi matin du 13 mars au 1^{er} décembre 2023 (interruption estivale du 17 juillet au 11 août 2023 inclus).

« Allo encombrants » au 03 44 50 85 17 (service réservé aux particuliers) :

- Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Le vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Besoin de vous rendre en déchèterie Avant votre première visite, vous devez vous procurer la carte d'accès auprès des services de la Communauté de communes du Clermontois

Besoin d'un conteneur Contactez la Communauté de communes au 03 44 50 85 00.

Trouver une pharmacie de garde Contactez le n° audiotel 3237 ou consultez www.3237.fr

Mémo



CCAS Agnetz

Ligne de convivialité

 07 63 34 94 33 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

La Communauté de communes du Clermontois

9 rue Henri Breuil 60600 Clermont

 03 44 50 85 00 - www.pays-clermontois.fr

Quelques numéros et adresses utiles

École élémentaire du Parc

63 rue des marais 60600 AGNETZ –

Tél/Fax : 03 44 50 53 23

Horaires : 8h45/12h et 14h à 16h45

École maternelle du Petit Prince

1 rue de l'Abbaye Ronquerolles

60600 AGNETZ

Tél/Fax : 03 44 50 12 13

Horaires : 9h/12h et 14h/17h

ILEP

Cantine, périscolaire (garderie) et accueil de loisirs (mercredi et vacances)

Tél : 03 44 19 13 53

acm.agnetz@ilep-picardie.com

Bibliothèque municipale

Tél : 03 44 78 37 72

Pharmacie des 5 Hameaux

à Ronquerolles

Tél : 03 44 50 38 08

Paroisse du clermontois

Tél : 03 44 50 01 04

Gendarmerie de Clermont

Tél : 03 44 50 02 21

Hôpital général de Clermont

Tél : 03 44 77 33 00

SUEZ (Service d'urgence 24h/24)

Tél : 0 977 401 119

ENEDIS (Service d'urgence)

Tél : 0 972 675 060

GRDF (Service d'urgence sécurité gaz)

Tél : 0 800 473 333

Sous-Préfecture de Clermont

Tél : 03 44 06 12 60

Centre des Impôts de Clermont

Tél : 03 44 50 86 86

Collège Jean Fernel à Clermont

Tél : 03 44 50 51 69

Collège Sainte Jeanne d'Arc à Agnetz

Tél : 03 44 50 05 24

École Notre Dame

de la providence à Clermont

Tél : 03 75 00 73 59

Lycée Cassini à Clermont

Tél : 03 44 68 28 28

BTP CFA Picardie Agnetz

Tél : 03 44 78 29 00

Apprentis d'Auteuil à Clermont

Tél : 03 44 68 57 98

Centre aquatique de Fitz-James

Tél : 03 44 78 83 37

Maison de la chasse et de la nature

Tél : 03 44 19 40 40

Maison de la petite enfance à Clermont

Tél : 03 44 68 50 80

Maison départementale de la solidarité à Clermont

Tél : 03 44 10 78 30

Service de portage de repas à domicile

Tél : 03 44 68 27 41

Conseil départemental de l'Oise à Beauvais

Tél : 03 44 06 60 60



Clermotel
Menuiserie Restaurant Lounge Antiquaires

DÉCOUVREZ DE NOUVELLES
Expériences Gourmandes

03.44.50.09.90 Votre nouveau Restaurant à Agnetz est ouvert clermotel.fr

Ensemble catholique d'enseignement sous contrat avec l'état



ÉPANOUISSEMENT FRATERNITÉ PERSÉVÉRANCE

**École Notre Dame de la Providence
 & Collège Sainte Jeanne d'Arc**

de la petite section de maternelle à la troisième
 Demi-pension - Péri-scolaire - Étude CLAD et ULIS

60600 CLERMONT - AGNETZ

École : 03 75 00 73 59 - Collège : 03 44 50 05 24
 secretariat@sja-agnetz.fr



BÂTISSEURS DE VOTRE TERRITOIRE






**TERRASSEMENT
 TRAVAUX ROUTIERS
 RÉSEAUX D'EAU
 ET ASSAINISSEMENT
 AMÉNAGEMENT URBAIN**



→ www.lhotelier.fr
 30 Avenue Salvador Allende
 60000 Beauvais

